

Chiffres 2015



Le mot du président **Bernard Iselin**

En 2015, grâce, d'une part, à une stabilisation de son effectif de magistrats (9) et, d'autre part, à un effort extrêmement soutenu de tous, le tribunal administratif de Limoges a jugé 1 847 affaires, soit une hausse de 18,5% de ses sorties par rapport à 2014. En outre, et compte tenu d'une légère diminution des affaires enregistrées, le taux de couverture des affaires traitées s'est nettement amélioré, passant de 70% en 2014 à 95% en 2015. Par ailleurs, le délai prévisible moyen de jugement des

affaires a diminué, passant de 1 an, 3 mois et 6 jours en 2014 à 1 an, 1 mois et 12 jours en 2015. Il est à noter que le tribunal administratif de Limoges connaît un pourcentage d'affaires très élevé en matière de contentieux des étrangers, soit 33% des affaires jugées en 2015, et les magistrats sont extrêmement attentifs à ce que ce type de contentieux à délai contraint n'occasionne pas un effet d'éviction des affaires les plus anciennes.

Enfin, s'agissant de la mise en œuvre de l'application Télérecours, le tribunal administratif de Limoges a connu de très bons résultats en 2015, le pourcentage des entrées Télérecours sur les entrées éligibles ayant atteint 80,2% (contre 70,6% en moyenne nationale). En 2016, le tribunal maintiendra ses efforts en s'attachant plus particulièrement à la réduction de son stock d'affaires enregistrées depuis plus de deux ans.

1 942

affaires enregistrées,
soit une baisse de **12,6%**
par rapport à 2014

1 847

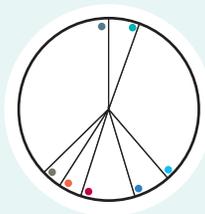
affaires jugées,
soit une hausse de **18,5%**
par rapport à 2014

Délai prévisible moyen
de jugement

1a1m12j

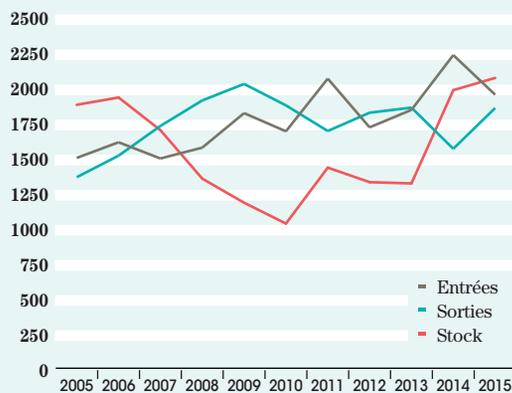
- **18,9%**
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



5,8%	Contentieux fiscal
33,0%	Étrangers
6,5%	Fonctionnaires et agents publics
9,7%	Contentieux sociaux
4,3%	Police
3,7%	Environnement et urbanisme & aménagement
37,0%	Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.